

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi 18 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Farbus s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean François DEPRET, en suite de convocations en date du 10 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Messieurs Christian LABY, Hervé BROGNIART et Pascal HUMEZ, absents excusés.

Madame Pascale MATHISSART est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il est procédé aux signatures du procès-verbal.

DELIBERATION POUR LE BAIL BUREAUX DE LA GARE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail commercial va être accordé à la SARL TAXIMETRISÉ pour une durée de neuf (9) ans, avec un loyer mensuel de sept cents (700) euros révisable annuellement. C'est Monsieur FLAMENT qui gère ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent les conditions suivantes :

- Le Conseil demande à Maître AVINEE de rédiger un bail commercial avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014,
- Autorise Monsieur FLAMENT à signer ce bail commercial,
- Remboursement par les preneurs de la taxe foncière à la première demande du bailleur,
- Accepte la signature du présent bail sans la caution des co-gérants.

ASSURANCES

L'année dernière, la hausse des assurances avait été très conséquente et Monsieur DEPRET avait demandé au conseiller Groupama de voir s'il pouvait nous faire une offre plus intéressante. Suite à cette demande, Groupama propose une nouvelle option : « Villasur ».

Le coût sans franchise est de 4580 euros, et de 3942 euros avec une franchise de 275 euros. Toutefois, Monsieur le Maire attend un rectificatif à cette proposition car des erreurs ont été relevées dans la superficie de la salle de société de chasse d'une part et il faut retirer le hangar qui n'est plus utilisé. Monsieur CANLER demande si un comparatif a été demandé avec l'autre assureur : la SMACL. Monsieur DEPRET va revoir la question qui est reportée à la prochaine réunion.

DEGATS DES EAUX

Monsieur le Maire explique que lors des pluies, les eaux pluviales débordent le long du chemin AFR en vis-à-vis de la gare. Les eaux s'épandent dans les parcelles jouxtant, entravant la préparation du sol et anéantissant les cultures en place.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, considère que le problème est dû à la même cause qu'un cas similaire sur le territoire de WILLERVAL et qui a été pris en charge par l'assurance. En conséquence, il charge Monsieur DEPRET de voir si l'assurance ne peut pas rembourser ce dommage.

MOTION POUR LA REGION PICARDIE

Monsieur DEPRET donne lecture d'un courrier de Monsieur FASQUELLE, Député du Pas-de-Calais, Maire du Touquet, qui invite le Conseil Municipal à adopter la motion favorable à la création d'une grande région « Nord-Pas-de-Calais-Picardie ».

Le Conseil Municipal, considérant que la Picardie s'étend elle-même sur un grand territoire, dont une partie est certes proche de nous du point de vue géographique, historique, et économique et social, mais une autre partie est plus proche de l'Ile de France et de Paris, décide, pour le moment en tout cas, de s'abstenir.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ont institué un mécanisme de transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au Président de l'établissement public de coopération intercommunale en matière : de police de circulation et de stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, et d'habitat indigne (police de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine), sauf opposition du maire dans un délai de 6 mois suivant l'élection du Président.

Plusieurs maires ayant notifié leur opposition au transfert des pouvoirs de police concernés, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras a décidé, par voie d'arrêté, de renoncer au transfert desdits pouvoirs sur l'ensemble du territoire communautaire.

Il est vrai que ce rôle est quand même plus celui du Maire, plus proche de ses concitoyens. Par contre, il existe à la C.U.A. un service de sécurité actif. Monsieur FLAMENT assiste à 2 ou 3 réunions de ce service dans l'année qui réunit des membres de la C.U.A. , les maires, la police et la gendarmerie.

Suite à l'évocation de ce sujet, Monsieur Nicolas VASSEUR demande si petit à petit on ne prévoit pas de retirer des pouvoirs aux Maires.

Monsieur DEPRET explique qu'il a justement reçu cette semaine Madame Emilie RENAUD, DRH à la C.U.A. et Monsieur Bernard MILLEVILLE, Maire de THELUS et Vice-Président de la C.U.A., au sujet de la mutualisation qui est actuellement à l'étude. Différents procédés existent : mise en commun de services, groupement de commandes, ... c'est peut-être un précédent à un transfert de certaines compétences, mais la C.U.A. ne le considère pas comme tel pour le moment. Ce projet génère des inquiétudes tant au niveau des élus que du personnel, mais il n'est pas envisagé de retirer du travail aux petites communes qui ont du personnel compétent pour effectuer les différentes tâches qui leur incombent et payer en contrepartie ces

mêmes services à la communauté. Cela pourra, en revanche, être utile dans certains cas. Ainsi, en ce qui concerne l'urbanisme, à partir de juillet 2015, la D.D.T.M. se dégage complètement de l'instruction des dossiers de permis de construire, il sera intéressant que cela soit mutualisé car cette tâche nécessite des personnes spécialisées dans ce domaine.

Lors de cette réunion, a également été évoqué les Fonds de Concours. Là aussi, des changements s'annoncent. Il y a également une réflexion en cours mais les aides ne seront plus aussi importantes et vraisemblablement accordées en fonction du nombre d'habitants dans la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Information : Sur le terrain devant le béguinage il y a actuellement un projet d'aménagement. Mais il s'avère qu'une réserve à incendie doit être construite sur place. Foncialys prévoit une réserve enterrée, plus esthétique, mais cela entraîne un surcout de 100 000 Euros ce qui risque de compromettre ce projet.
- Cour de la gare : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de NEXITY, suite à une réclamation qu'il leur avait adressée sur le mauvais état de la cour de la gare. C'est à l'occupant d'entretenir les lieux et de les clôturer. Mais la SCEA du Crapouillot ne peut pas prendre en charge des frais de clôture pour des bâtiments qui ne sont pas rentables. Cette affaire dure depuis des années, il est impossible de vendre car des câbles électriques entourent cette propriété et RFF refuse de prendre leur déplacement à sa charge. Monsieur DEPRET va étudier la question avec la C.U.A. afin de voir si elle peut intervenir dans cette affaire.
- Informatique : il faut évoluer dans ce domaine. La dématérialisation prévue pour janvier 2015 exige une mise à niveau de l'informatique. Monsieur DEPRET a obtenu les devis de deux sociétés qui sont à peu près identiques. Il serait sans doute préférable dans l'immédiat de rester avec un système connu des utilisateurs. La question va être revue avec le prestataire actuel JVS.
- F.D.E. : Monsieur le Maire expose les évolutions opérées par la loi du 7 décembre 2010 qui a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Comme la loi le prévoit la FDE62 qui exerce la compétence d'AODE perçoit la TCCFE de plein droit à la place de toutes les communes de moins de 2000 habitants. Depuis l'entrée en application début 2011 de cette loi, la FDE62 reverse la taxe perçue sur le territoire de la commune déduction faite d'un pourcentage de 3% représentatif des frais liés à l'exercice de ses missions de contrôle, de gestion et de la constitution d'un fond dédié à des actions de MDE pour l'éclairage public. Néanmoins, la loi de finances rectificative pour 2014 prévoit désormais la mise en place d'une délibération concordante pour le reversement d'une fraction de la taxe car ce dernier est facultatif en théorie. La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE62 et reversée à la commune est de 97% pour 2015. Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées. Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :
 - de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 97 %.

- Problème de l'emplacement des poubelles 30, rue Lamartine : il n'y a pas de traçage obligatoire dans le village. Monsieur le Maire va se rendre sur place.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame JACKOWSKI qui suggère la suppression des haies de la Place Charles de Gaulle et se propose de fournir des plantes vivaces pour aider à son fleurissement. Madame CAVILLON signale que le problème c'est qu'il va falloir enlever les racines et qu'en dessouchant cela risque d'abimer le mur. Peut-être ne faut-il pas déraciner ? la question va être vue en commission.
- Lâcher de lanternes célestes : la Préfecture transmet la lettre adressée à Madame DELORME qui souhaite organiser un lâcher d'une dizaine de « lanternes célestes » le 20 septembre 2014 rue Mermoz à FARBUS. Les conditions sont draconiennes.
- Information : Monsieur DEPRET signale que des « galeries » ont été découvertes dans l'un de ses champs : il a contacté aussitôt les services archéologiques d'Arras.
- Dimanche a lieu la journée du Patrimoine : la Ch'ti Comédie fait une représentation à 15 heures 30 en faveur du Comité des Fêtes qui utilisera ces fonds à améliorer le Noël des enfants de FARBUS, l'Eglise sera ouverte.
- Monsieur CANLER signale que les massifs des radars pédagogiques ont été coulés ce jour. Un radar fixe sera installé rue Mermoz, l'autre sera monté sur un bloc de béton et pourra ainsi être déplacé et positionné dans différents secteurs.
- Le Conseil Municipal se réjouit des effets des modifications apportées au stationnement de la rue du Huit Mai et de la rue Pasteur qui ont contribué à réduire la vitesse.
- Madame CAVILLON signale que le réfrigérateur sera livré vendredi. Monsieur DEPRET a réussi à renégocier le prix qui a été baissé de 100 €uros.

La séance est levée à 22 heures

JEAN FRANÇOIS DEPRET

HENRI FLAMENT

PHILIPPE CANLER

SYLVAIN MOREL

CHRISTIAN LABY ABSENT

MONIQUE CAVILLON

GERARD LEROY

PASCAL HUMEZ ABSENT

PASCALE MATHISSART

JOSE DRANCOURT

MICHEL MASCIANTONIO

ANNE VISTICOT

MARC CARIDROIT

HERVE BROGNIART ABSENT

NICOLAS VASSEUR